

Motion du Conseil des Membres de la COMUE UBFC

Mardi 8 décembre 2015

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil des Membres d'UBFC désapprouve le message envoyé le 2 décembre 2015 à la communauté de l'Université de Franche-Comté, personnels CNRS compris, par les représentants de l'UFC au Conseil d'administration provisoire d'UBFC, et qui présente une restitution déformée de la manière selon laquelle la campagne d'emploi 2016 d'UBFC a été élaborée.

Ce « compte-rendu » indique en effet que : "La présidente provisoire a présenté aux membres du CA provisoire la répartition des 12 postes attribués par l'État au titre de la politique de site : 6 pour la COMUE, 2 pour l'uB, 2 pour l'UFC, 2 pour les écoles. Initialement, en vertu d'un accord acquis collégalement et impliquant notamment les chefs d'établissement, la COMUE devait recevoir 2 postes, et les établissements membres, 10 (3 pour l'UFC, 3 pour l'uB, 4 pour les écoles). Cette modification s'est faite dans l'urgence la plus absolue, sans que les chefs des établissements membres aient pu en débattre et inclure ces postes dans leur campagne d'emplois, puisqu'ils ont été consultés par simple mail et au tout dernier moment".

Or il s'avère que la campagne d'emploi 2016 d'UBFC a été élaborée **collégalement avec l'ensemble des 6 chefs des établissements** membres fondateurs qui l'ont **approuvée par écrit**, dans des délais certes très courts, entre le vendredi 13 novembre 2015 et le mardi 17 novembre 2015, mais consécutifs à des échanges avec le Ministère.